

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Mariline BOUCLET Madame Marie COSTA, Mme Vanessa CHABOURINE.

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
16	25	18

Absents ayant donné un pouvoir : Madame Magali BLANLUET à Mme Aurore YANG, Mme MERIAU Aline à M. Gérard HUET.

Absents excusés : M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Mme Solène MENNECIER, M. Jean-Philippe LECOINTE, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY.
A été nommé secrétaire : M. Hervé LHOMME

Date de la convocation

15 novembre 2024

Date d'affichage

15 novembre 2024

Objet de la délibération

5- Institutions et vie politique

2024-077 – Démission d'un conseiller municipal

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

28/11/2024

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que Monsieur Pierre HABERT a souhaité cesser ses fonctions en tant que conseiller municipal, à compter du 31 octobre 2024,

Considérant qu'il n'y a plus de conseiller municipal supplémentaire, il ne sera donc pas remplacé,

Le Conseil Municipal,

Prend acte de la démission de M. Pierre HABERT.

Le secrétaire de séance
M. Hervé LHOMME




Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA.


